



27 janvier 2021

Vaccination contre le COVID-19 Ouverture des centres de vaccination

Les centres de vaccination contre le COVID-19 ouvriront à Brigue, Sion, Martigny et Collombey-Muraz dès le 2 février, en complément des vaccinations effectuées dans les cabinets médicaux. En raison d'une disponibilité limitée des doses de vaccins, ils seront ouverts un après-midi par semaine dans un premier temps, avec chacun une capacité de 100 vaccinations par demi-journée. La priorité sera accordée aux personnes à risque dont le médecin traitant ne pratique pas la vaccination. Une inscription préalable en ligne est nécessaire. Elle est possible dès le 28 janvier. La vaccination est actuellement réservée aux personnes de 75 ans et plus et aux personnes avec une maladie chronique impliquant des risques élevés de complications, ce qui représente environ 50'000 personnes en Valais. Le nombre de vaccinations possibles dans les cabinets médicaux et les centres de vaccination dépendra des quantités de vaccins mises à disposition du canton par la Confédération. La vaccination est gratuite.

Compte tenu des livraisons de vaccins planifiées, les centres de vaccination seront ouverts un après-midi par semaine dès le 2 février : le mardi à Sion, le mercredi à Collombey-Muraz, le jeudi à Brigue et le vendredi à Martigny. Les jours et heures d'ouverture seront élargis dans les prochaines semaines, dès que les doses de vaccins seront disponibles en suffisance. Les informations sur l'emplacement et l'ouverture des centres sont consultables sur le [site de l'Etat du Valais](#).

Selon les recommandations de la Confédération, la vaccination est à ce stade destinée aux :

- personnes à partir de 75 ans,
- personnes avec une maladie chronique impliquant les risques de complications les plus élevés, indépendamment de leur âge.

Etant donné le nombre de doses disponibles limité, les centres de vaccination sont destinés en priorité aux personnes à risque dont le médecin traitant ne pratique pas la vaccination contre le COVID-19. Ces personnes doivent s'inscrire en ligne à partir du 28 janvier 2021 au moyen d'un formulaire disponible sur le [site d'information Coronavirus de l'Etat du Valais](#). Après avoir rempli un questionnaire de santé, deux rendez-vous sont proposés par SMS pour les deux doses de vaccins, en principe à 28 jours d'intervalle. Pour les personnes ne disposant pas d'un téléphone portable, l'inscription est possible en contactant la hotline du canton du Valais au +41 58 433 0 144 (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00). Le Service de la santé publique demande néanmoins de privilégier les inscriptions en ligne pour ne pas surcharger la hotline.

La vaccination se poursuit également auprès des médecins en cabinet (voir liste de la [Société médicale du Valais](#)), dans la limite des doses mises à disposition par la Confédération. Dès que la Confédération pourra assurer de nouvelles livraisons de vaccins, probablement début février, les commandes seront rouvertes pour les cabinets médicaux. Celles-ci ont dû être momentanément suspendues en raison d'un manque de doses. La priorité sera donnée aux médecins qui n'ont pas encore pu passer commande.

Les personnes qui n'appartiennent pas aux catégories prioritaires pour la vaccination sont priées de patienter avant de s'inscrire jusqu'à ce que davantage de vaccins soient disponibles.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83.